

CLASSIFICATION SHEET

This document relates to the following request:

8 février 2010

Référence : MLGY/HEBX/E071e10003M-VTMS

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.
Numéro fiscal: 2006 2201 496

BUREAU D'IMPOSITION SOC. 6
ENTRÉE

- 8 FEV. 2010



1. Key topics: Goodwill, Activité de financement

2. Name of the advisor: PwC

3. Corporate group's name, or fund sponsor: EFG Eurobank

4. Name of the project: N/A

5. Amount intended to be invested: N/A

6. Date of receipt:

A l'attention de Mr Marius Kohl

Administration des Contributions Directes
Bureau d'imposition Sociétés VI
18, Rue du Fort Wedell
L-2982 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers
Société à responsabilité limitée
Réviseur d'entreprises
400, route d'Esch
B.P. 1443
L-1014 Luxembourg
Telephone +352 494848-1
Facsimile +352 494848-2900
www.pwc.com/lu
info@lu.pwc.com

8 février 2010

COPY

Référence : MLGY/HEBX/E0710003M-VTMS

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.
Numéro fiscal: 2006 2201 496

Révision de l'actif incorporel amortissable
Activité de financement



Monsieur le Préposé,

En notre mandat de conseil fiscal du client mentionné ci-dessus, nous avons discuté au cours d'une réunion datée du 31 août 2009 de l'actif incorporel amortissable reconnu en son chef et de son traitement fiscal, à la suite de nos courriers datés du 14 octobre 2005 (référence : MLGY/E0705007M-FRDN) et du 17 novembre 2007 (référence : MLGY/VTMS/E0707004M-FRDN). Nous avons également discuté au cours de la réunion susmentionnée du traitement fiscal de l'activité de financement sans risque de notre client. Le présent courrier a pour but de confirmer nos points de discussion et servira de base à la préparation des déclarations fiscales de notre client.

A. Cadre factuel

1. Nous vous prions de bien vouloir vous référer à l'**annexe 1** pour une description du groupe EFG (ci-après « le Groupe ») ainsi que de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A. (ci-après « la Banque »).

B. Remaniement des actifs incorporels de la Banque

B.1. Cadre factuel

2. En 2005, la Banque a reconnu un actif incorporel de EUR 11 250 000. Nous avons estimé que 75% de ce montant constituait une évaluation raisonnable de l'actif incorporel apporté par EFG Eurobank Ergasias S.A. (ci-après « EFG Eurobank »), société-mère de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., soit EUR 9 000 000 amortissable linéairement sur une durée de 10 ans (cf. notre lettre du 14 octobre 2005, référence : MLGY/E0705007M-FRDN). La période d'amortissement de cet actif a été réduite à 7 ans à partir du 1^{er} janvier 2006.
3. Un actif incorporel complémentaire a été reconnu par la banque en 2007 pour un montant de EUR 62 372 904. De la même manière, 75% de ce montant semblait constituer une évaluation raisonnable de l'actif incorporel apporté par EFG Eurobank, soit EUR 49 898 323 amortissable linéairement sur 7 ans.

B.2. Redétermination de l'actif incorporel

4. En cours de période d'observation triennale, il apparaît que le support de EFG Eurobank à la Banque est plus important que la part décrite en 2005 et 2007.
5. En effet, la volonté du Groupe a été d'attribuer à la Banque diverses activités de financement profitables sans risque et d'établir la Banque luxembourgeoise comme un centre d'excellence en matière de banque privée. A cet égard, malgré le ralentissement des marchés, la Banque a atteint en 2008 les objectifs/prévisions fixés en 2005 et 2007 (soit une croissance de 430% depuis 2005).
6. Nous estimons donc que l'apport du Groupe à la Banque peut être réévalué et être estimé à 90% de son actif incorporel.
7. Les actifs incorporels amortissables reconnus dans le chef de la Banque en 2005 et 2007 doivent donc être réévalués à EUR 10 610 920 pour l'actif incorporel reconnu en 2005 et à EUR 59 877 988 pour l'actif incorporel reconnu en 2007, soit un total de EUR 70 488 908. Cette réévaluation sera à comptabiliser dans le bilan fiscal 2008 de la Banque.
8. De plus, afin de lisser la période d'amortissement et d'en simplifier le processus, nous proposons d'amortir cet actif incorporel réévalué sur une période résiduelle de 7 ans à partir de l'exercice 2008.

Ainsi l'amortissement global annuel à compter de l'exercice 2008 s'élèvera à EUR 8 592 327 (EUR 1 056 662 + EUR 7 535 665) (cf. **annexe 2**).

B.3. Traitement fiscal

9. Le traitement fiscal des actifs incorporels reconnus en 2005 et 2007 tel que détaillé dans nos lettres du 14 octobre 2005 (référence : MLGY/E0705007M-FRDN) et du 17 novembre 2007 (référence : MLGY/VTMS/E0707004M-FRDN) reste applicable.

C. Traitement fiscal de l'activité de financement sans risque de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

C.1. Cadre factuel

10. Aux vues de la situation économique actuelle, il est envisagé que EFG Eurobank intervienne et supporte la Banque luxembourgeoise dans son activité de financement afin de lui permettre de maintenir un revenu stable en ligne avec cette activité.
11. A titre d'exemple, EFG Eurobank couvrirait tous les risques relatifs à des portefeuilles de prêts par le biais d'une lettre de garantie, cette activité de financement serait dès lors considérée comme sans risque pour la Banque. Dans la mesure où la conclusion d'une lettre de garantie entraînerait le transfert de l'ensemble des risques liés aux portefeuilles sur la maison mère de la Banque, cette dernière serait alors dans une position lui permettant de reconnaître un actif fiscal incorporel. Cet actif fiscal incorporel représenterait la contribution du Groupe au développement de la Banque, à savoir la décision stratégique prise au niveau du groupe d'allouer un portefeuille sans risque à l'entité luxembourgeoise, ainsi que l'ensemble des profits y afférant.

C.2. Impacts fiscaux

12. Le résultat lié à l'activité garantie sans risque de la Banque doit être alors imposable en respectant les conditions de marché. Pour se faire, la Banque doit reconnaître un actif fiscal incorporel reflétant le support du Groupe.
13. A la suite de la reconnaissance de cet actif fiscal, la base imposable de la Banque liée à l'activité sans risque sera chaque année, à partir de l'exercice 2008, de 3 bps du nominal des portefeuilles considérés. Cette marge sera considérée comme respectant les conditions de marché, eu égard à l'absence de risque supporté par la Banque.
14. Les charges opérationnelles en relations avec l'activité de financement garantie sans risque seront à ajouter à la marge.
15. Cet actif incorporel lié à une activité spécifique ne sera reconnu que dans la mesure où la Banque a à son actif une activité de financement détenue sans risque. D'un point de vue pratique, le résultat imposable en lien avec cette activité sera identifié dans une annexe spécifique jointe à la déclaration fiscale de la Banque.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préposé, l'expression de nos salutations distinguées.



Michel Guilluy
Associé



Vincent Marquis
Manager

Annexe :

- Annexe 1 : Présentation de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.
- Annexe 2 : Augmentation de l'allocation de l'actif incorporel à Banque

Le présent rescrit s'appuie sur les faits tels qu'ils ont été présentés à PricewaterhouseCoopers Sàrl à la date de prestation du conseil fiscal. Le présent rescrit s'appuie sur des faits et circonstances bien particuliers et n'est sans doute pas adapté à une partie autre que celle à l'attention de laquelle il a été préparé. Le présent rescrit a été rédigé exclusivement en considération des intérêts de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A., sa rédaction ne prévoyant pas une mise en œuvre ou une utilisation quelconque par un tiers. PricewaterhouseCoopers Sàrl, ses associés, employés et/ou mandataires ne sont tenus d'aucune obligation ni d'aucune responsabilité contractuelle ou délictuelle (y compris, et ce sans limitation, la négligence et la violation d'obligations légales) à l'égard d'un tiers et déclinent toute responsabilité en cas de pertes, dommages ou frais de quelque nature que ce soit, subis ou supportés par un tiers.

Présentation de Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

A Position mondiale du groupe EFG et position au Luxembourg

A.1 Position du groupe EFG dans le monde

- 1 EFG Eurobank Ergasias S.A. (ci-après « EFG Eurobank »), est un important groupe bancaire international. En effet, EFG Eurobank est présent en Grèce et à l'étranger au travers de plus de 1700 succursales et bureaux. EFG Eurobank appartient au groupe European Financial Group (ci-après « EFG Group »), 3^{ème} groupe bancaire en Suisse.
- 2 En 2008, EFG Eurobank a été désignée « Banque de l'année en Grèce » par le journal international The Banker, ainsi que « Meilleure banque de Grèce » par le journal international Euromoney.

A.2 Position du Groupe au Luxembourg

- 3 EFG Group est représenté au Luxembourg depuis 1986 par Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A. (ci-après « la Banque »). La Banque, initialement détenue par la Banque des Dépôts Genève est passée progressivement sous le contrôle de la maison mère grecque qui la détient aujourd'hui à 100%.
- 4 La banque fournit des services bancaires incluant la banque privée, les investissements, le conseil pour des sociétés et des personnes physiques ainsi que des services administratifs et des dépôts pour les fonds d'investissement.

La banque est également active sur les marchés monétaires, de dépôt prenant et prêtant et s'engage dans les transactions de devises étrangères aussi bien que des transactions de valeurs et instruments pour son propre compte et pour le compte de ses clients.

- 5 Au 31 décembre 2008, la Banque emploie 61 personnes au Luxembourg et réalise un profit avant impôts de EUR 25 114 465.

Augmentation de l'allocation de l'actif incorporel à Banque

	Actif incorporel 2005	Actif incorporel 2007
Montant total	11 789 911	66 531 098
Allocation de 90% à la banque	10 610 920	59 877 988
Montant principal à amortir	10 610 920	59 877 988
Amortissement 2005	(900 000)	-
Amortissement 2006	(1 157 143)	-
Amortissement 2007	(1 157 143)	(7 128 332)
		Total
Principal restant à amortir au 31.12.2007	7 396 634	52 749 656
		60 146 290
Principal à amortir de 2008 à 2011	7 396 634	52 749 656
Amortissement 2008	(1 056 662)	(7 535 665)
Amortissement 2009	(1 056 662)	(7 535 665)
Amortissement 2010	(1 056 662)	(7 535 665)
Amortissement 2011	(1 056 662)	(7 535 665)
Amortissement 2012	(1 056 662)	(7 535 665)
Amortissement 2013	(1 056 662)	(7 535 665)
Amortissement 2014	(1 056 662)	(7 535 665)
Actif incorporel total	10 610 920	59 877 988



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Bureau d'imposition
Sociétés 6

For the attention of Michel Guilluy
PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch
B.P. 1443
L – 1014 Luxembourg

Companies involved : *Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.*

Tax Number 2006 2201 496

8 February 2010

Dear Sir,

Further to your letter dated 8 February 2010 with reference MLGY/HEBX/E07e10003M-VTMS relating to the transactions that the group EFG Eurobank would like to conduct, I find the contents of said letter to be in compliance with current tax legislation and administrative practice.

It is understood that my above confirmation may only be used within the framework of the transactions contemplated by the above-mentioned letter and that the principles described in your letter shall not apply ipso facto to other situations.

Le préposé du bureau
d'imposition Sociétés 6
Marius Kohl

